

# Réglementation transitoire Formation Moniteur sport-handicap polysport / natation

PluSport Suisse, Procap Sport Suisse et Sport suisse en fauteuil roulant travaillent ensemble au développement d'une formation commune en sport-handicap. Cette nouvelle structure de formation devrait entrer en vigueur à partir de 2025.

Afin d'assurer une transition en douceur vers la nouvelle formation, nous introduirons quelques changements dès 2024. Ceux-ci concernent la formation de moniteur **polysport** et la **natation**. Les dispositions transitoires suivantes s'appliquent dès à présent dans ces domaines de formation

## Formation de moniteur polysport + natation

|  |   |
|--|---|
| <b>Participation au cours de moniteur jusqu'au 31.12.2023</b>  | <p>Cours de formation selon le règlement de formation du 01.01.2017, y compris 15 leçons de stage dans une fonction de moniteur et examen pratique (4 leçons)</p> <p>L'examen pratique doit être passé avant la fin de l'année 2024. Les personnes concernées seront informées directement par mail.</p>  |
| <b>Participation au cours de moniteurs à partir du 01.01.2024 jusqu'à l'introduction du nouveau règlement de formation</b> | <p>Cours de formation selon le règlement de formation du 01.01.2017, y compris 15 leçons de stage pratique dans une fonction de moniteur</p> <p>Il n'est pas nécessaire de passer l'examen pratique si les compétences requises du participant ont été confirmées comme étant atteintes par l'expert dans le cadre de la formation spécialisée / du cours d'introduction. Dans ce cas, le certificat de "moniteur/monitrice de sport-handicap polysport/natation" est délivré dès que tous les cours ont été réussis et que l'attestation de stage pratique a été remise.</p> <p>Si un ou plusieurs domaines de compétence sont évalués comme "non atteints", nous permettons aux participants de passer un examen pratique afin de travailler sur les compétences correspondantes avec le soutien d'un maître de stage. Dans ce cas, le certificat de "moniteur/monitrice de sport-handicap polysport/natation" est délivré si, en plus des cours et du stage, l'examen pratique a été réussi.</p> |

### [Règlement de formation 01.01.2017](#)

Le parcours de formation pour les assistants et les sports de neige reste le même qu'auparavant.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à contacter l'Antenne romande [antenne@plusport.ch](mailto:antenne@plusport.ch)  
021 616 55 32